

Les éoliennes neuchatoises sur la sellette

ÉNERGIE • *Le Tribunal fédéral délibère aujourd'hui d'un recours concernant le parc éolien du Crêt-Meuron. Un épilogue qui pourrait concerner toute la filière éolienne suisse.*

ISABELLE STUCKI

Un parc éolien s'élèvera-t-il bientôt sur le lieu dit du Crêt-Meuron, dans le canton de Neuchâtel? Aujourd'hui, le Tribunal fédéral (TF) délibère sur le recours dont l'a saisi le Conseil d'Etat de Neuchâtel et le développeur Eole Res contre la décision du Tribunal administratif cantonal de rejeter ce projet d'envergure. Dans cette «affaire» qui voit s'affronter défenseurs du paysage et partisans de l'énergie éolienne, les enjeux ne sont pas minces: toute la filière éolienne suisse pourrait être concernée par les considérants du TF.

Voici cinq années que le débat autour des éoliennes du Crêt-Meuron soulève les passions. Opposant et propriétaire d'un chalet voisin du projet de la centrale, Bernard Chapuis est très virulent: «Ces machines? Elles sont juste assez sexy pour parler renouvelable. Mais elles ne rapportent que des clopinettes énergétiques. Tandis qu'elles défigurent totalement le paysage.»

Un avis entièrement partagé par Richard Patthey de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP): «La Suisse n'est pas un pays assez venteux pour que les éoliennes puissent y être rentables. Elles ont leur place comme attraction touristique. Mais de là à en recouvrir nos crêtes du Jura...» M. Patthey critique vertement «la naïveté des promoteurs» et «leurs éoliennes-jouets, incapables à faire face aux défis énergétiques de l'avenir».

La population se dit favorable

Chez Planair, le bureau qui a été mandaté par Suisse Eole pour promouvoir l'énergie éolienne en Suisse romande, Martin Kernen estime que les petits ruisseaux font les grandes rivières: «Multiplions les ressources et favorisons toutes les énergies renouvelables! Dans vingt ans, nous serons contents de les avoir, ces éoliennes.»

Martin Kernen certifie que la procédure qui a conduit au choix du site du Crêt-Meuron a été menée dans le plus grand respect de la loi. «Il y a eu de nombreuses séances d'information publiques, les communes concernées ont été consultées et elles nous suivent, tout comme les sections cantonales du WWF et de Pro Natura.»

L'ingénieur ajoute: «Majoritairement, la population est favorable aux éoliennes qu'elle trouve fort esthétiques et qui pourraient même embellir le Crêt-Meuron.» Même son de cloche au service cantonal de l'énergie, où Jean-Luc

Juvet avance encore qu'en cas de problème «les éoliennes ont cet avantage de pouvoir être démontées sans dégâts sur l'environnement».

Le paysage, une construction

Pour le responsable du service de l'aménagement du territoire Bernard Woeffray, il n'y a pas d'antagonisme entre l'implantation d'éoliennes et une certaine perception du paysage. «Ce dernier est de toute manière une construction. Il s'agit simplement de savoir si les éoliennes peuvent en faire partie. Ce que nous soutenons, d'autant plus qu'elles s'inscrivent parfaitement dans l'obli-

gation du canton de développer de nouvelles sources d'énergie.»

Le responsable ne voit pas non plus de contradiction entre le décret de 1966 concernant la protection des sites naturels du canton, brandi par les opposants, et l'installation d'éoliennes sur les crêtes jurassiennes. «Nous vivons bien avec ce décret. Le droit fédéral permet de faire des exceptions, et les éoliennes en sont une.»

Nouvelle pesée d'intérêts en vue?

Tout comme Richard Patthey, Bernard Chapuis espère que le TF ne s'arrêtera pas à la forme et entrera en matière sur le fond du sujet, en procédant à une pesée

d'intérêts entre impact paysager et apport énergétique des éoliennes. «Dans ce cas, les considérants du TF pourraient avoir une portée nationale. Ils encourageront ou affaibliront la filière éolienne», affirme Richard Patthey.

Cette évaluation, le Tribunal administratif l'avait faite, pour le plus grand étonnement du Département de la gestion du territoire (DGT), alors dirigé par le libéral Pierre Hirschy. Et c'est d'ailleurs là l'une des principales motivations qui a conduit le Conseil d'Etat à recourir auprès de la plus haute instance judiciaire du pays. En effet, dans un communiqué de 2005, le DGT affirmait que le Tribunal administratif s'était «substitué à la volonté politique fédérale et cantonale de développer des énergies renouvelables» tout en déclarant ce jugement «incompréhensible». «Etait-ce bien le rôle du Tribunal administratif que de faire de la politique énergétique?», questionne Bernard Woeffray.

Dans les bureaux du DGT, Fernand Cuhe refuse de s'exprimer avant l'audience de ce jour. Quant à ses collaborateurs, ils se disent prêts à recevoir des reproches d'aspect technique et juridique de la part du TF. Et si ce dernier procédait à une nouvelle mise en balance entre paysage et éolienne? Bernard Woeffray ironise: «Les sages sont assez sages pour en décider.»



Les opposants aux éoliennes reprochent à ces dernières de ne pas être assez rentables tout en défigurant le paysage. KEYSTONE

QUELQUES DATES

- > **1997**: mandat confié au bureau Planair par Suisse Eole pour développer la filière éolienne en Suisse romande.
- > **1997-2000**: études de faisabilité, consultations et choix d'un premier site, sis au Crêt-Meuron.
- > **2001**: mise à l'enquête publique du projet du Crêt-Meuron comprenant 7 éoliennes de 92 m de hauteur, réparties sur une surface de 111 hectares et 2 km de longueur.
- > **janvier 2002**: opposition de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), de l'association Patrimoine suisse et de particuliers qui constituent l'Association des Amis de Tête-de-Ran/La vue des Alpes.
- > **février 2003**: levée des oppositions par le DGT.
- > **mars 2003**: recours de FP, Patrimoine suisse et 18 particuliers auprès du Tribunal administratif.
- > **mars 2005**: arrêt du Tribunal administratif concluant au rejet de l'édification de 7 éoliennes au Crêt-Meuron.
- > **mai 2005**: recours du DGT, du promoteur Eole Res et de l'OFEN contre le jugement du Tribunal administratif auprès du Tribunal fédéral. Le recours de l'OFEN est déclaré irrecevable par le TF.

L'énergie éolienne est-elle rentable?

Entre 4000 et 5000 ménages pourraient être approvisionnés sur une période de vingt ans par les sept éoliennes de la station du Crêt-Meuron et leur production de 14,35 gigawatts-heures, garantit le canton, pour qui l'énergie éolienne représente 70% des nouvelles possibilités de production d'électricité renouvelable à instaurer d'ici 2010. Suisse Eole et le bureau Planair estiment que cela correspond à la consommation de 26 000 lampes allumées toute l'année, ou à la moitié de la part suisse du barrage du Châtelot (sur le Doubs), ou encore à une fois et demie la production de toutes les centrales solaires photovoltaïques de suisses aménagées depuis vingt ans.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) suit le dossier éolien depuis dix ans et s'oppose quasi systématiquement aux nouvelles implantations d'éoliennes, car elle estime l'énergie éolienne non rentable. Selon ses sources, le seuil de rentabilité d'une éolienne se situe à partir de 25% du rendement possible. Or, à la station de Mont-Crosin/Mont-Soleil, les éoliennes atteignent au maximum 12% de la puissance installée. Pour la FP, les cinq à dix parcs éoliens que l'OFEN veut installer d'ici à 2010 dans le cadre de son programme SuisseEnergie (visant la promotion des énergies renouvelables) ne sont pas nécessaires et il serait préférable d'encourager d'autres énergies renouvelables. ISI